

A LA BONNE SONNETTE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 EUR
Siège social : 68740 BLODELSHEIM - 20, rue du 8 Février
913 329 256 R.C.S. Colmar

Décision collective prise par acte unanime des associés
en date du 1^{er} février 2025

Le 1^{er} février 2025, les associés, à savoir :

- Madame Marion SION, propriétaire de trois cents parts sociales, ci.....	40 parts
- Monsieur Julien SION, propriétaire de trois cents parts sociales, ci.....	30 parts
- Madame Manon HEYDORFF, propriétaire de trois cents parts sociales, ci.....	30 parts
Total des parts composant le capital social, ci.....	100 parts

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- le transfert du siège social et la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- les pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de transférer le siège social de 68740 BLODELSHEIM - 20, rue du 8 Février à 68100 MULHOUSE - 4, rue Poincaré, et ceci avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Les associés, compte-tenu de l'adoption de la décision qui précède, décident de modifier corrélativement l'article 4 des statuts, lequel est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 68100 MULHOUSE - 4, rue Poincaré.

Le transfert du siège social est décidé par décision extraordinaire des associés. »

Paraphe
SM

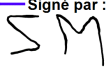
Paraphe
JS

Paraphe
MH

TROISIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Madame Marion SION

Signé par :

3FCF0278D3394BE...

Monsieur Julien SION

Signé par :

02D5030771EE474...

Madame Manon HEYDORFF

Signé par :

B7EC2BDCE9F74BA...